

Edition du document :	Date de référence :		Procédure en cours :
26 / 01 / 2015	Approbation du PLU	DCM 29 / 08 / 2014	Modification N°1
	Modification N°1	DCM / / / 2015	
AGURAM Agence d'Urbanisme d'Agglomération de Moselle 3, rue Marcus 57000 Metz Tel : 03 87 21 99 00			

Le fond cartographique est donné à titre indicatif et n'engage en rien la responsabilité de l'AGURAM - Source D.G.I. 2013

AGURAM Agence d'Urbanisme d'Agglomération de Moselle / Immeuble Econoch /
3 rue Marcus 57000 Metz / mail : contact@aguram.org / tel : 03 87 21 99 00 / fax : 03 87 21 99 28 / www.aguram.org



Légende

- Commune
- Limite de zone
- Emplacement réservé
- Les espaces boisés classés (à conserver ou à créer) L.130-1
- Terrain cultivé à protéger
- Elément de continuité écologique et trame verte et bleue R 123-11 i
- Cours d'eau
- Elément de continuité écologique et trame verte et bleue R 123-11 i
- Chemin à conserver, à reconstruire ou à aménager
- L'implantation des constructions par rapport aux voies et limites séparatives
- Loi Barrièr - Amendement Dupont (recul de 75 ou 100 mètres)

0 100 200 Mètres